

AVIS D'INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ

Services aux Familles d'Algoma (« AFS ») publie le présent avis afin d'informer le public d'un récent incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels sur la santé.

Le présent avis est fourni conformément aux obligations d'AFS en vertu des lois de l'Ontario relatives à la protection des données et aux directives du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (« CIPVP »).

Ce qui s'est passé

AFS a déterminé qu'un tiers non autorisé a obtenu un accès temporaire à certains comptes de son environnement de messagerie électronique. Il est estimé que l'atteinte découle d'un incident d'hameçonnage survenu vers septembre 2025.

Une enquête judiciaire numérique approfondie a confirmé qu'un accès non autorisé à l'environnement de messagerie électronique a eu lieu entre le 9 septembre et le 13 septembre 2025.

AFS a pris connaissance de l'incident le 22 septembre 2025 et a immédiatement pris des mesures pour enquêter sur la situation et la contenir.

Quels renseignements étaient concernés?

Pendant la période d'accès non autorisé, les comptes de messagerie touchés étaient techniquement accessibles à l'auteur non autorisé. Bien que l'enquête judiciaire numérique ait identifié des preuves d'interaction avec certains éléments de messagerie seulement, AFS reconnaît que la compromission du compte pourrait avoir entraîné la communication non autorisée des éléments de messagerie contenus dans ce compte, même lorsqu'il n'existe aucune preuve spécifique que chaque message individuel a été consulté.

Dans ces circonstances, et bien qu'AFS n'ait relevé aucune preuve d'un examen plus vaste, d'une mauvaise utilisation ou d'une exfiltration du contenu des boîtes de courriels, le présent avis est transmis par mesure de précaution aux personnes dont les renseignements personnels et/ou les renseignements personnels sur la santé pourraient avoir été contenus dans les comptes de messagerie touchés.

Les renseignements touchés pouvaient comprendre les éléments suivants vous concernant :

- Prénom;
- Nom de famille;
- Genre;

- Pays;
- Adresse résidentielle;
- Adresse courriel;
- Numéro de téléphone;
- Date de naissance;
- Renseignements relatifs à votre participation aux programmes ou services d'AFS;
- Renseignements personnels sur la santé, notamment concernant votre état de santé, les soins ou les services reçus.

Ce qu'il est advenu des renseignements

Pendant la période d'accès non autorisé, les comptes de messagerie touchés étaient techniquement accessibles à l'auteur non autorisé. Bien que l'analyse judiciaire numérique ait identifié des preuves d'interaction avec certains courriels seulement, AFS n'a relevé aucune preuve indiquant que le contenu des boîtes courriels a été largement examiné ou consulté.

L'enquête judiciaire numérique a déterminé que :

- il n'existe aucune preuve de téléchargement massif, d'exfiltration de données ou de transmission du contenu des courriels à l'extérieur du système;
- l'activité non autorisée s'est limitée à l'environnement de messagerie électronique.

Risque de préjudice

AFS n'a relevé aucune preuve de mauvaise utilisation de renseignements personnels et/ou de renseignements personnels sur la santé découlant de cet incident.

Selon les conclusions de l'enquête judiciaire numérique :

- l'accès était limité dans le temps;
- il n'existe aucune preuve d'une compromission plus étendue ou d'un accès continu.

AFS a donc évalué le risque de préjudice pour les personnes concernées comme étant faible, mais fournit le présent avis par mesure de précaution.

Ce qu'AFS a fait

Dès la découverte de l'incident, AFS a :

- sécurisé le compte touché en réinitialisant les identifiants et en révoquant les accès;
- retenu les services d'experts indépendants en cybersécurité pour mener une enquête judiciaire numérique;
- examiné les journaux d'audit afin de déterminer l'étendue de l'accès;

- mis en œuvre l'authentification multifacteur obligatoire et renforcé les mesures de sécurité;
- renforcé la formation des employés en matière de cybersécurité ainsi que les pratiques de surveillance.

AFS a également envoyé un avis direct aux personnes dont les renseignements personnels sur la santé ont été confirmés comme ayant été consultés.

Ce que vous pouvez faire

Compte tenu de la nature des données susceptibles d'avoir été concernées, nous vous recommandons de demeurer vigilant à l'égard du vol d'identité et de la fraude en restant attentif aux appels ou courriels suspects, en surveillant vos dossiers et activités pour détecter toute activité inhabituelle ou erreur.

Nous vous encourageons également à demeurer vigilant face aux menaces courantes en cybersécurité. Ne répondez pas aux demandes non sollicitées de renseignements personnels ou financiers et vérifiez toujours de manière indépendante toute communication inattendue, particulièrement lorsqu'une question d'argent est en jeu, en communiquant avec l'expéditeur par un moyen connu et fiable. Soyez attentif aux tentatives d'hameçonnage et d'usurpation d'identité, où les messages peuvent sembler provenir de sources légitimes tout en contenant de subtiles anomalies (par exemple, des adresses courriel modifiées). Évitez de cliquer sur des liens ou de télécharger des pièces jointes provenant de messages suspects, particulièrement ceux contenant des erreurs, des offres non sollicitées ou des demandes de renseignements sensibles.

Si vous croyez avoir interagi avec un message malveillant ou usurpé (par exemple en cliquant sur un lien et en saisissant vos identifiants), agissez immédiatement pour sécuriser vos comptes. Cela comprend la modification de votre mot de passe, l'avis à votre fournisseur de services informatiques afin qu'il puisse mettre fin aux sessions actives, et la réinitialisation ou l'activation de l'authentification multifacteur afin de prévenir tout accès non autorisé.

Signalement au CIPVP

AFS a signalé cet incident au CIPVP et collabore avec celui-ci relativement à ses recommandations.

Les personnes concernées ont le droit de déposer une plainte auprès du CIPVP. De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse suivante :

[Déposer une plainte concernant la protection de la vie privée en matière de santé](#)

Coordonnées

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Services aux Familles d'Algoma
Lisa Guzzo, agent de protection de la vie privée
[705-945-5050 / afs@algomafamilyservices.org]